



LAUSANNE
c'est mon choix!

CONDITIONS GÉNÉRALES – ENJOY LAUSANNE

Enjoy Lausanne est une marque de la Société coopérative des commerçants lausannois.

Le programme Enjoy Lausanne est ouvert aux commerces de détail lausannois (magasins sis sur le territoire de la commune de Lausanne dont l'activité prépondérante consiste en la vente de produits et articles au détail) et aux stands alimentaires ou artisanaux présents sur les marchés lausannois.

Afin de participer à Enjoy Lausanne, les enseignes doivent accepter et répondre aux critères suivants :

1. Accepter les bons d'achat et bons de réduction Enjoy Lausanne

Afin de participer à Enjoy Lausanne, les enseignes doivent impérativement accepter les bons d'achat et bons de réduction Enjoy Lausanne émis par la Société coopérative des commerçants lausannois.

2. Échange et remboursement des bons d'achat et bons de réduction Enjoy Lausanne

Les bons d'achat et bons de réduction Enjoy Lausanne sont remboursés uniquement sur présentation de la carte de membre Enjoy Lausanne.

Les commerces partenaires disposent de 3 moyens pour se faire rembourser les bons encaissés.

2.1. Points d'échange

Les enseignes Enjoy Lausanne peuvent échanger les bons d'achat et bons de réduction qu'elles ont encaissé auprès de 5 points d'échange à Lausanne. Les bons sont échangés en espèces¹ (CHF, francs suisses) à tout moment durant les horaires d'ouverture des points d'échange.

- ⇒ Les 5 points d'échange sont répartis géographiquement dans la commune de Lausanne.
- ⇒ Un mode d'emploi indiquant la localisation des 5 points d'échange est envoyé aux enseignes après leur adhésion.
- ⇒ ¹ Les points d'échange remboursent, en espèces, jusqu'à 1'000 CHF de bons au maximum par passage.
- ⇒ ¹ Pour les montants supérieurs à 1'000 CHF, les points d'échange collectent les bons, qui sont ensuite remboursés aux enseignes par virement bancaire dans les 14 jours après la date d'échange – le secrétariat SCCL réalise les virements bancaires.

2.2. Secrétariat de la Société coopérative des commerçants lausannois

Les enseignes Enjoy Lausanne peuvent échanger les bons d'achat et bons de réduction qu'elles ont encaissé auprès du secrétariat de la Société coopérative des commerçants lausannois. Les enseignes Enjoy Lausanne peuvent se rendre sur place, ou envoyer les bons par La Poste. Les bons sont remboursés aux enseignes par virement bancaire dans les 14 jours après la date d'échange.

- ⇒ Le commerce doit indiquer clairement ses coordonnées bancaires lors de chaque envoi de bons.
- ⇒ Il n'y a pas de limite maximale pour le remboursement des bons par virement bancaire.
- ⇒ La Société coopérative des commerçants lausannois ne peut, en aucun cas, être tenue responsable de la perte du courrier contenant les bons lors de leur acheminement.
- ⇒ Adresse du secrétariat pour l'échange des bons Enjoy Lausanne :
Société coopérative des commerçants lausannois
c/o Centre Patronal
Route du lac 2
1094 Paudex

2.3. Guichet d'échange de la ville de Lausanne (Impératif entre le 16.11.2020 et le 30.06.2021)

Dans le cadre du partenariat entre Enjoy Lausanne et la Ville de Lausanne, des bons d'achat et des bons de réduction aux couleurs de la Ville seront envoyés à la population lausannoise selon certains critères prédéfinis.

Durant toute la durée du partenariat entre Enjoy Lausanne et la Ville de Lausanne (du 16 novembre 2020 au 30 juin 2021), les commerces partenaires pourront échanger leurs bons d'achat et bons de réduction exclusivement au guichet dédié à cet effet, au centre-ville de Lausanne.

Le guichet d'échange de la Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 11h00.

- ⇒ Un mode d'emploi indiquant la localisation du guichet d'échange de la ville de Lausanne est envoyé aux enseignes après leur adhésion.
- ⇒ Les bons d'achat et bons de réduction sont remboursés aux enseignes par virement bancaire dans les 14 jours après la date d'échange.

3. Barème de remboursement des bons d'achat et bons de réduction Enjoy Lausanne

Les bons d'achat Enjoy Lausanne sont remboursés à hauteur de 95% de leur valeur nominale.

Les bons de réduction Enjoy Lausanne sont remboursés à hauteur de 75% de la valeur du rabais.

Par conséquent, sur tout paiement encaissé avec les bons d'achat et bons de réduction Enjoy Lausanne, le coût pour le commerce est toujours d'au maximum 5% de la vente réalisée.

Les membres de la SCCL se voient automatiquement restituer, tous les 6 mois, une partie de la commission de 5%. Cette restitution se fait selon la Valeur totale² encaissée – cf. point 3.2.1 et suivants.

Un décompte de la Valeur totale des bons échangés par chaque enseigne est tenu à jour par le secrétariat SCCL. Les commerces Enjoy Lausanne peuvent, en tout temps, obtenir leur décompte en prenant contact avec le secrétariat de la SCCL.

² Valeur totale : La restitution de la commission pour les enseignes membres de la SCCL – cf. point 3.2.1. – se fait sur la base de la Valeur totale des bons encaissés. La Valeur totale représente la somme de la valeur nominale totale des bons d'achat encaissés et de la valeur minimale d'achat totale des bons de réduction encaissés.

- Exemple : une enseigne encaisse 500 CHF de bons d'achat et 200 CHF de bons de réduction (donnant droit à un rabais de 20%, les bons de réduction impliquent donc une vente de 1'000 CHF minimum). La Valeur totale des bons encaissés est donc de 1'500 CHF.

3.1.1. Enseigne non-membres de la Société coopérative des commerçants lausannois

Les enseignes non-membres de la SCCL reçoivent par virement bancaire, dans les 14 jours après la date d'échange, 95% de la valeur nominale des bons d'achat.

Les enseignes non-membres de la SCCL reçoivent par virement bancaire, dans les 14 jours après la date d'échange, 75% de la valeur des bons de réduction – ce qui représente au maximum 5% de la valeur totale de la vente.

Aucune restitution de la commission n'est possible pour les enseignes non-membres de la SCCL.

3.1.2. Exemples / Simulations d'échanges :

➤ Bons d'achat :

1. L'enseigne encaisse pour 10'000 CHF de bons d'achat.
 - L'enseigne reçoit 95% – La somme de 9'500 CHF (francs suisses) lui sera restituée
2. L'enseigne encaisse pour 50'000 CHF de bons d'achat
 - L'enseigne reçoit 95% – La somme de 47'500 CHF (francs suisses) lui sera restituée

➤ Bons de réduction :

1. L'enseigne encaisse pour 500 CHF de bons de réduction – impliquant des ventes de 2'500 CHF minimum
 - La somme de 375 CHF (francs suisses) lui sera restituée
2. L'enseigne encaisse pour 1'500 CHF de bons de réduction – impliquant des ventes de 7'500 CHF minimum
 - La somme de 1'125 CHF (francs suisses) lui sera restituée

3.2.1. Enseigne membre de la Société coopérative des commerçants lausannois

Les enseignes membres de la SCCL reçoivent par virement bancaire, dans les 14 jours après la date d'échange, 95% de la valeur nominale des bons d'achat.

Les enseignes membres de la SCCL reçoivent par virement bancaire, dans les 14 jours après la date d'échange, 75% de la valeur des bons de réduction – ce qui représente au maximum 5% de la valeur totale de la vente.

À la fin de chaque semestre, au 30 juin et 31 décembre de chaque année, un décompte de la Valeur totale des bons échangés par chaque enseigne est établi par le secrétariat SCCL. Les compteurs sont remis à zéro à la fin de chaque semestre.

Sur la base d'un système par paliers – cf. point 3.2.2 – les enseignes membres SCCL se voient rembourser une partie de la commission perçue sur les bons d'achat et les bons de réduction Enjoy Lausanne.

La restitution de la commission se fait par virement bancaire, directement sur le compte bancaire de l'enseigne, dans les 30 jours après la clôture semestrielle.

3.2.2. Paliers pour la restitution de la commission (sur une période de 6 mois)

1. 0 – 5'000 CHF de bons encaissés : 1.5%
 - La SCCL restitue 3.5% de la Valeur totale des bons encaissés
2. 5'001 – 10'000 CHF de bons encaissés : 2.5%
 - La SCCL restitue 2.5% de la Valeur totale des bons encaissés
3. 10'001 – 15'000 CHF de bons encaissés : 3.5%
 - La SCCL restitue 1.5% de la Valeur totale des bons encaissés
4. 15'001 CHF et plus : 5%
 - La SCCL ne restitue rien aux enseignes ayant encaissé plus de 15'000 de CHF de bons

3.2.3. Exemples / Simulations d'échange (sur une période de 6 mois) :

1. L'enseigne a atteint une Valeur totale de 1'800 CHF entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021
 - ⇒ Une commission de 90 CHF a été perçue au moment de l'échange des bons
 - ⇒ La SCCL restitue 63 CHF à l'enseigne
 - ⇒ Sur l'ensemble de ses ventes, l'enseigne aura consenti à un rabais total maximal de 1.5%
2. L'enseigne a atteint une Valeur totale de 5'800 CHF entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021
 - ⇒ Une commission de 290 CHF a été perçue au moment de l'échange des bons
 - ⇒ La SCCL restitue 145 CHF à l'enseigne
 - ⇒ Sur l'ensemble de ses ventes, l'enseigne aura consenti à un rabais total maximal de 2.5%
3. L'enseigne a atteint une Valeur totale de 13'800 CHF entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021
 - ⇒ Une commission de 690 CHF a été perçue au moment de l'échange des bons
 - ⇒ La SCCL restitue 207 CHF à l'enseigne
 - ⇒ Sur l'ensemble de ses ventes, l'enseigne aura consenti à un rabais total maximal de 3.5%
4. L'enseigne a atteint une Valeur totale de 17'800 CHF entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021
 - ⇒ Une commission de 890 CHF a été perçue au moment de l'échange des bons
 - ⇒ La SCCL ne restitue rien à l'enseigne
 - ⇒ Sur l'ensemble de ses ventes, l'enseigne aura consenti à un rabais total maximal de 5%

Les commerces de détail de la ville de Lausanne peuvent en tout temps demander à [adhérer à la Société coopérative des commerçants lausannois \(https://www.commerçants-lausannois.ch/devenez-membre\)](https://www.commerçants-lausannois.ch/devenez-membre).

La date d'adhésion à la SCCL n'influence pas la restitution de la commission par paliers. Une enseigne peut donc, à tout moment, adhérer à la SCCL et se voir restituer une partie de la commission de 5%.

4. Informations relatives à l'enseigne

Enjoy Lausanne collecte des informations, publiques et privées, sur les enseignes partenaires.

Tout changement relatif à l'enseigne – p. ex. modification des horaires d'ouverture ou modification des coordonnées bancaires – doit être immédiatement communiqué au secrétariat de la SCCL.

Une mise à jour des informations publiques relatives aux enseignes Enjoy Lausanne sera faite au moins une fois par an.

5. Politique de confidentialité

Les données enregistrées par Enjoy Lausanne sont traitées conformément à la législation suisse en vigueur.

Les données enregistrées par Enjoy Lausanne servent notamment à l'enregistrement et au traitement des commandes, ainsi qu'à l'administration des comptes clients et des comptes des enseignes partenaires.

Les informations nécessaires à la bonne gestion de la plateforme www.enjoylausanne.ch feront l'objet d'un traitement informatique et peuvent être communiquées à des entreprises associées dans le cadre de la gestion administrative et opérationnelle.

6. Communication liée à Enjoy Lausanne

Les enseignes partenaires autorisent la marque Enjoy Lausanne à utiliser les images et textes de leur enseigne pour la communication liée à Enjoy Lausanne.

7. Labellisation Enjoy Lausanne

Les enseignes partenaires Enjoy Lausanne s'engagent à apposer l'autocollant Enjoy Lausanne en vitrine, ou dans un lieu autant visible que possible par rapport aux caractéristiques propres à l'enseigne.

L'autocollant Enjoy Lausanne permet aux enseignes d'affirmer leur appartenance à la communauté Enjoy Lausanne. Il permet également aux clients de savoir que l'enseigne accepte les bons d'achat et les bons de réduction.

8. Eligibilité

Peuvent participer à Enjoy Lausanne les commerces de détail lausannois (magasins sis sur le territoire de la commune de Lausanne dont l'activité prépondérante consiste en la vente de produits et articles au détail) et les stands alimentaires ou artisanaux présents sur les marchés lausannois, qui répondent aux critères suivants :

- Commerces de détail lausannois totalement fermés, en raison des décisions des autorités compétentes, pendant le semi-confinement lié à la crise Covid-19;

ou

- Commerces de détail lausannois ouverts, ou partiellement ouverts, pendant le semi-confinement lié à la crise Covid-19, possédant au maximum deux points de vente sur le territoire communal et moins de 3000 m² de surface totale de vente.

et

- Tous les stands alimentaires ou artisanaux présents sur les marchés lausannois

Le Conseil d'administration de la SCCL est compétent pour accepter ou radier une enseigne d'Enjoy Lausanne. La Société coopérative se réserve le droit de décider unilatéralement de l'acceptation ou la radiation d'une enseigne.

9. Désinscription

Les enseignes partenaires peuvent à tout moment se retirer d'Enjoy Lausanne.

Au moment de leur désinscription, les enseignes partenaires perdent automatiquement la possibilité d'encaisser et se faire échanger les bons d'achat et bons de réduction.

Les demandes de désinscription doivent parvenir par courrier postal au secrétariat de la SCCL.

Toute enseigne bénéficiant illégitimement du programme Enjoy Lausanne, sous n'importe quelle forme, sera poursuivie en justice.

10. Frais d'inscription

Participer à la communauté Enjoy Lausanne est totalement gratuit.

Être présent sur la plateforme Enjoy Lausanne, sur le guide papier, ainsi que sur toute la communication digitale est totalement gratuit.

11. Droit applicable et for juridique

Les décisions prises sur la base des présentes conditions générales ne constituent pas des décisions administratives et ne sont pas sujettes à recours.

La Société coopérative des commerçants lausannois se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les présentes conditions générales.

Le for juridique se situe à Lausanne (Suisse).

12. Annexes

L'annexe 1 aux conditions générales Enjoy Lausanne fait partie intégrante des conditions générales Enjoy Lausanne dans leur version du 1.10.2020.

À renvoyer au secrétariat SCCL – par mail ou courrier postal :
bonjour@enjoylausanne.ch

Société coopérative des commerçants lausannois – Rue du Petit-Chêne 38 – CP 1215 – 1001 Lausanne

BULLETIN RETOUR – CONDITIONS GÉNÉRALES ENJOY LAUSANNE

Nom : Prénom :

Adresse mail : N° de téléphone :

Raison sociale :

Enseigne :

Adresse du magasin : NPA :

Date : Signature :

J'accepte les présentes conditions générales. Je souhaite que mon enseigne puisse bénéficier des avantages Enjoy Lausanne offerts par la Société coopérative des commerçants lausannois.

J'informerai mon personnel de vente et confirme que mon enseigne accepte les bons d'achat Enjoy Lausanne.

ANNEXE 1 AUX CONDITIONS GÉNÉRALES – ENJOY LAUSANNE

1. Bons d'achat Enjoy Lausanne

Les bons d'achat Enjoy Lausanne se présentent sous forme de carnets d'une valeur totale de 50 CHF ou 100 CHF. Les bons d'achat Enjoy Lausanne sont valables dans toutes les enseignes partenaires Enjoy Lausanne.

Les carnets de bons d'achat Enjoy Lausanne sont composés de coupures de 5 CHF et 10 CHF. Ces coupures sont assimilées à de l'argent cash et s'encaissent exactement comme des billets de banque.

La valeur des bons d'achat Enjoy Lausanne est indiquée sur la face avant. Il n'y a pas de montant minimal d'achat pour utiliser les bons d'achat.

La date de validité du bon d'achat, ainsi que les conditions générales, sont indiqués au verso.

Les clients ont la possibilité d'utiliser plusieurs bons d'achat Enjoy Lausanne par transaction. Les bons d'achat ne sont pas convertibles en espèces. La monnaie n'est pas rendue sur les bons d'achat.

Exemple de bon d'achat Enjoy Lausanne :



Sécurisation :

Les bons d'achat Enjoy Lausanne sont sécurisés. Trois zones du bon sont imprimées avec une encre en relief :

1. Le mot « Bienvenue ! » à gauche, sous le logo Enjoy Lausanne
2. Le montant de « CHF 10.- » sur la partie droite du bon
3. Le numéro d'identification unique, en bas à droite. Ici représenté par « A<<Num>> »

Il se peut que les bons d'achat Enjoy Lausanne soient légèrement différents d'une série à l'autre. Cependant, la sécurisation est toujours un élément facilement identifiable. Enjoy Lausanne remercie d'avance les enseignes partenaires pour l'attention qu'ils porteront aux éléments de sécurisation.

Exemples de transaction

1. Le total des achats est de 55 CHF : Le client vous donne 40 CHF en bons d'achat et un billet de 20 CHF
→ Vous lui rendez 5 CHF
2. Le total des achats est de 55 CHF : Le client vous donne 60 CHF en bons d'achat
→ Vous ne lui rendez pas de monnaie.

2. Bons de réduction Enjoy Lausanne

Les bons de réduction Enjoy Lausanne se présentent sous forme de carnets, offrant des rabais pour une valeur totale de 40 CHF. Les bons de réduction Enjoy Lausanne sont valables dans toutes les enseignes partenaires Enjoy Lausanne.

Les carnets de bons de réduction Enjoy Lausanne sont composés de :

- Deux coupures de 2 CHF, valables pour un achat minimal de 10 CHF
- Deux coupures 8 CHF, valables pour un achat minimal de 40 CHF
- Une coupure de 20 CHF, valable pour un achat minimal de 100 CHF

Ces coupures sont assimilées à des coupons de réduction donnant droit au rabais indiqué – un achat minimal est requis.

La valeur des bons de réduction Enjoy Lausanne est indiquée sur la face avant. Le montant minimal d'achat est indiqué en dessous la valeur du bon de réduction.

La date de validité du bon de réduction, ainsi que les conditions générales, sont indiqués au verso.

Les clients ont la possibilité d'utiliser plusieurs bons de réduction Enjoy Lausanne par transaction. Les bons de réduction ne sont pas convertibles en espèces. La monnaie n'est pas rendue sur les bons de réduction.

Exemple de bon de réduction Enjoy Lausanne :



Sécurisation :

Les bons de réduction Enjoy Lausanne sont sécurisés. Une zone spécifique du bon est imprimée avec une encre spéciale qui change de couleur de manière évidente lorsqu'on manipule le bon :

1. Le petit cadeau noir, en bas à gauche, est imprimé avec une encre spéciale qui change de couleur lorsqu'on manipule le bon.

Il se peut que les bons de réduction Enjoy Lausanne soient légèrement différents d'une série à l'autre. Cependant, la sécurisation est toujours un élément facilement identifiable. Enjoy Lausanne remercie d'avance les enseignes partenaires pour l'attention qu'ils porteront aux éléments de sécurisation.

Exemples de transaction

1. Le total des achats est de 10 CHF : Le client vous donne 8 CHF en espèces et un bon de réduction de 2 CHF
2. Le total des achats est de 155 CHF : Le client vous donne 135 CHF en espèces et un bon de réduction de 20 CHF

ANNEXE 2 AUX CONDITIONS GÉNÉRALES – ENJOY LAUSANNE

Exemples / Simulations d'échanges – cf. conditions générales Enjoy Lausanne

1. L'enseigne a encaissé une Valeur totale de **1'800 CHF** entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021 :

Tableau de restitution de la commission pour membres SCCL*

Paliers : Valeur totale des bons encaissés	Commission perçue au moment du remboursement	Commission restituée par la SCCL	Commission totale pour l'enseigne
0 - 5'000 CHF	5.0%	3.5%	1.5%
5'001 - 10'000 CHF	5.0%	2.5%	2.5%
10'001 - 15'000 CHF	5.0%	1.5%	3.5%
15'001 CHF et plus	5.0%	0.0%	5.0%

- ⇒ Une commission de 90 CHF a été perçue au moment de l'échange des bons
 - ⇒ La SCCL restitue 63 CHF à l'enseigne
 - ⇒ Sur l'ensemble de ses ventes, l'enseigne aura consenti à **un rabais total maximal de 1.5%**
2. L'enseigne a atteint une Valeur totale de **5'800 CHF** entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021 :
- ⇒ Une commission de 290 CHF a été perçue au moment de l'échange des bons
 - ⇒ La SCCL restitue 145 CHF à l'enseigne
 - ⇒ Sur l'ensemble de ses ventes, l'enseigne aura consenti à **un rabais total maximal de 2.5%**
3. L'enseigne a atteint une Valeur totale de **13'800 CHF** entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021 :
- ⇒ Une commission de 690 CHF a été perçue au moment de l'échange des bons
 - ⇒ La SCCL restitue 207 CHF à l'enseigne
 - ⇒ Sur l'ensemble de ses ventes, l'enseigne aura consenti à **un rabais total maximal de 3.5%**
4. L'enseigne a atteint une Valeur totale de **17'800 CHF** entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021 :
- ⇒ Une commission de 890 CHF a été perçue au moment de l'échange des bons
 - ⇒ La SCCL ne restitue rien à l'enseigne
 - ⇒ Sur l'ensemble de ses ventes, l'enseigne aura consenti à **un rabais total maximal de 5%**

* À la fin de chaque semestre, au 30 juin et 31 décembre de chaque année, un décompte de la Valeur totale des bons échangés par chaque enseigne est établi par le secrétariat de la SCCL.

Sur la base d'un système par paliers – cf. point 3.2.2. des conditions générales Enjoy Lausanne – **les enseignes membres SCCL** se voient rembourser une partie de la commission perçue sur les bons d'achat et les bons de réduction Enjoy Lausanne.